

Projet éolien des Grands-Ajoncs

Communes de Saint-Julien-l'Ars et Jardres



Bulletin d'information n°2 – Avril 2025

Madame, Monsieur,

Les études de faisabilité (faune, flore, milieux naturels, paysage, acoustique, vent) qui ont été initiées au cours de l'année 2024 viennent de nous dévoiler leurs premières conclusions. Les éléments recueillis permettent d'ores et déjà de confirmer la viabilité d'un projet éolien sur les communes de Saint-Julien l'Ars et Jardres. Certaines études se poursuivent sur l'année 2025, comme l'étude de vent, par exemple, dans le but d'affiner la précision des calculs de production électrique.

Avec ce bulletin, nous souhaitons vous partager les principaux enjeux identifiés grâce aux observations de terrain effectuées par les bureaux d'études indépendants et à leur travail de collecte de données bibliographiques, permettant ainsi au projet éolien des Grands Ajoncs de se dessiner progressivement.

Ces études se concrétiseront par des scénarios d'implantation, qui seront présentés aux riverains du comité de suivi, et dans un troisième bulletin d'information qui sera distribué au troisième trimestre 2025.

Nous restons à votre disposition pour toute question et sommes joignable par mail et téléphone aux coordonnées indiquées au dos du présent bulletin.

Pour rappel, une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :



www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Projet éolien des Grands-Ajoncs

Déroulement des études de faisabilité

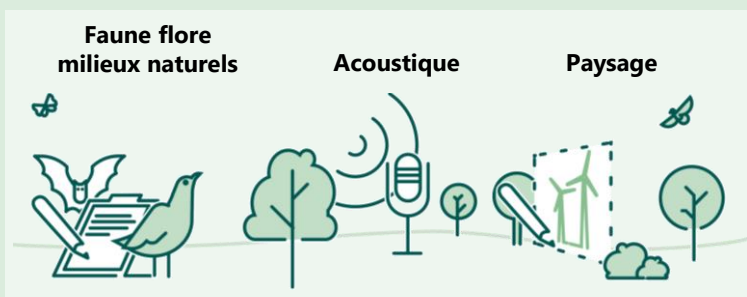
En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2011, un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

Les trois grands volets de l'étude d'impact sont les suivants >

Ces différentes études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. L'objectif est de définir le projet le plus adapté au territoire.



Concernant le projet éolien des Grands Ajoncs, les états initiaux acoustique et environnementaux (faune et flore) ont été réceptionnés, et les états initiaux paysagers sont en cours de finalisation. Leur analyse sera la prochaine étape. Elle permettra de définir les différents scénarios d'implantation des éoliennes et de déterminer les mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation.

Historique du projet

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire, élus et propriétaires fonciers

2023

- Décembre : Lancement de l'étude d'état des lieux environnemental du secteur (faune, flore et milieux naturels).

2024

- **Mars** : Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site ;
1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- **Été - automne** : Lancement des études paysagère et acoustique.
- **Novembre 2024** : première réunion du comité de suivi

2025

- Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère.
- 2^{ème} Bulletin d'information.

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

- Réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les enjeux identifiés.
- **Avril-Mai** : 2^{ème} réunion du Comité de suivi

2^{ème} semestre :

- Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact.
- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Dépôt du dossier de demande en préfecture de Poitiers.

2026

- Analyse du dossier par les services de l'état et éventuelle demande de compléments.
- Enquête Publique.

2027

- Décision préfectorale.

à partir de 2028

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans.



Etude acoustique

Le bureau d'étude Gantha a réalisé une campagne de mesures acoustiques en novembre 2024 auprès de 12 habitations tout autour de la zone d'étude. Des sonomètres (micros) ont été installés dans le but de mesurer les niveaux sonores en chaque lieu. Ces mesures permettent d'obtenir un état initial de l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo (direction et vitesse du vent) et de l'heure.

Globalement le bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation) est relativement faible. Les niveaux sonores les plus faibles se trouvent aux lieux-dits Châteauneuf et Bois de Gond à Saint-Julien l'Ars, et aux lieux-dits La Coué et La Plaine à Jardres. Des niveaux sonores plus élevés sont mesurés le long de la route départementale Poitiers-Chauvigny, notamment aux lieux-dits La Mastalière, La Grégaudière et La Vallée.

A partir de ces mesures et des données techniques de l'éolienne, à l'aide d'un logiciel de modélisation le bureau d'étude acoustique pourra estimer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la réglementation acoustique française.

Le mât de mesure de 140m a été installé en avril 2024 et sera démonté en 2026. Pour l'instant, les relevés de vent confirment le potentiel du site pour produire de l'énergie.

Le mât est utilisé également pour l'étude des chauves-souris, et pour l'étude acoustique.



Mât de mesures



Pipistrelle commune ©S. BRACQUART (hors site)



Grande aigrette ©T. BASSET (hors site)



Vanneau huppé ©C. SANCHEZ (hors site)



Elanion blanc ©T. BASSET (hors site)

Etude Faune, Flore et milieux naturels

Les études environnementales ont été menées par le bureau d'études indépendant ENVOL Environnement. Son expertise va nous permettre de faire évoluer les variantes d'implantation afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet éolien avec la préservation de la biodiversité.

Le site d'implantation envisagé pour le parc éolien est constitué d'espaces de cultures entrecoupés de boisements et de haies bocagères. Quelques points d'eaux sont également présents dans la zone d'étude.

Les principaux enjeux liés aux chauves-souris et à la faune terrestre se concentrent autour de ces espaces, les zones ouvertes de cultures seront donc à privilégier pour les aménagements.



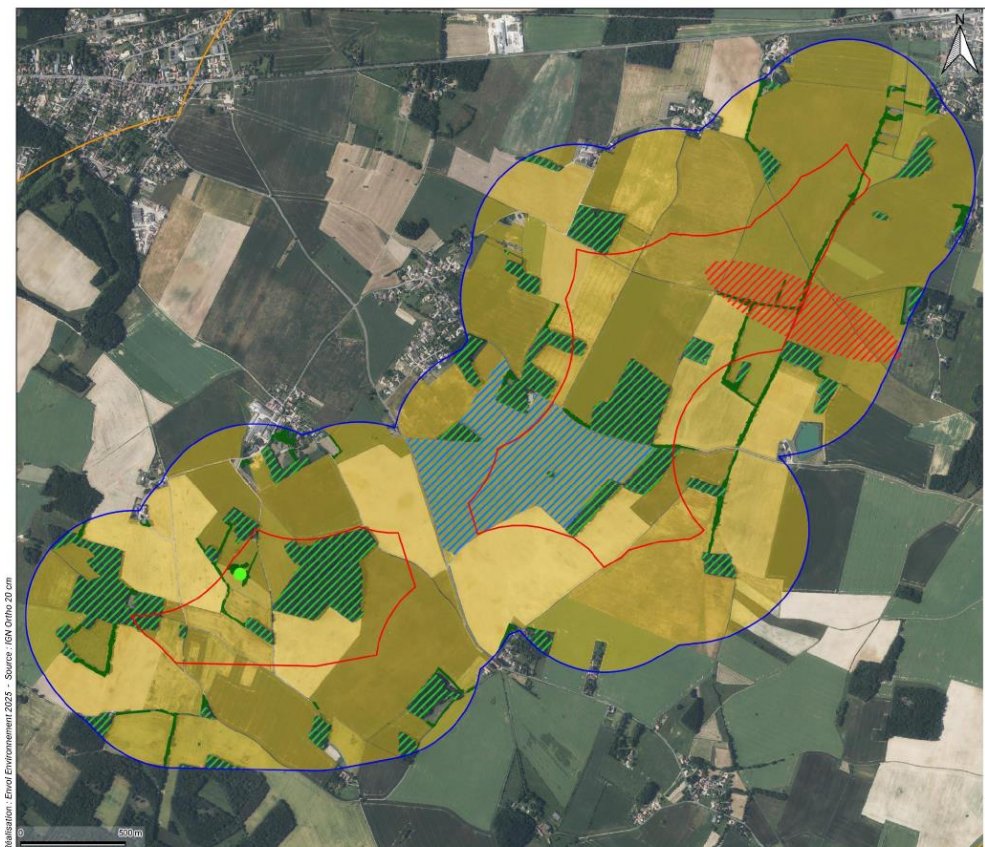
Concernant les oiseaux, des cortèges de passereaux, d'échassiers et de rapaces d'intérêt patrimonial ont été contactés à proximité du site, et certains espaces liés à ces espèces tel que les points d'eaux et certaines haies, seront évités.

La carte ci-contre présente les principales fonctionnalités écologiques de la zone d'étude, pour l'avifaune.

En vert, on retrouve les zones de halte et de refuge pour un cortège de passereaux et quelques oiseaux remarquables (Gobemouche gris, Pic noir,...). La zone en bleu représente une zone d'alimentation et de reproduction de l'Édicnème criard, et en rouge une zone de reproduction de l'Élanion blanc.

Le reste de la zone, constitué de milieux ouverts, constitue un territoire de chasse pour les rapaces, et une zone potentielle de halte pour les échassiers.

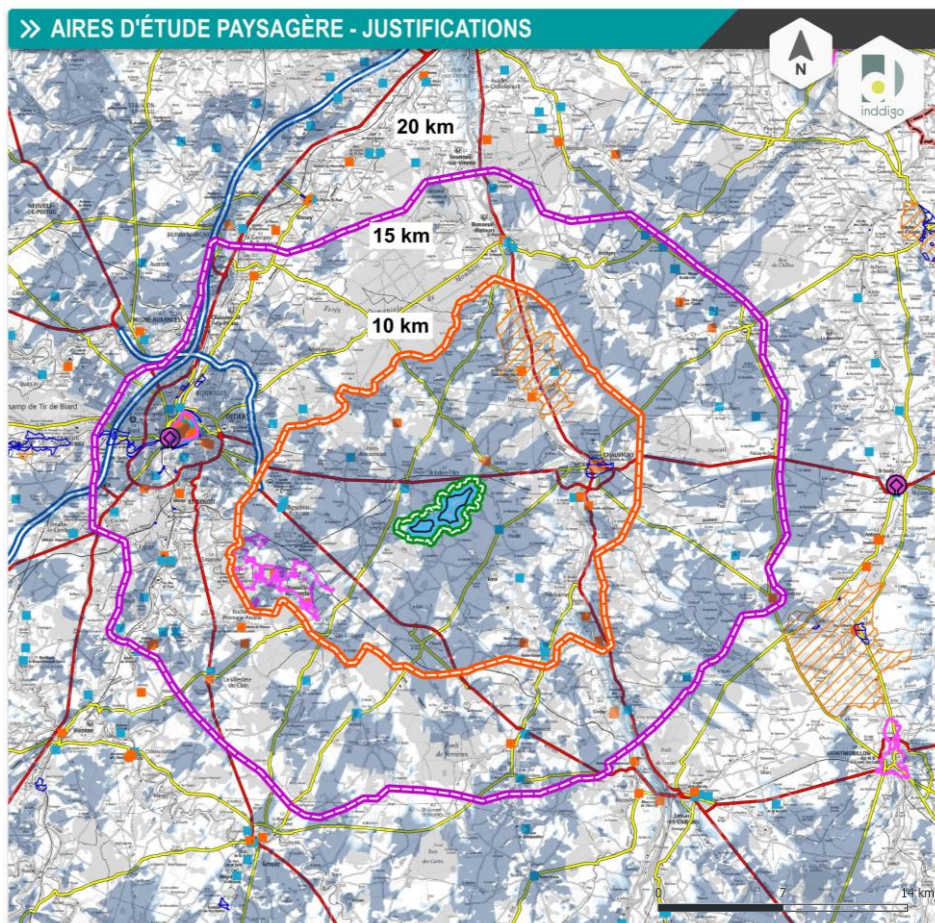
La plupart des espèces observées sont peu ou pas sensibles à la présence d'éoliennes, mais certaines espèces, comme l'Élanion blanc ou les échassiers, nécessitent une attention particulière.



Etude paysagère

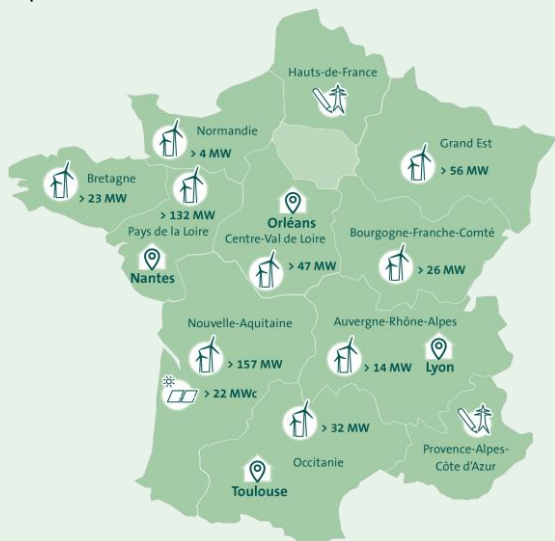
L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les enjeux du territoire. L'état initial complet n'a pas encore été réceptionné, mais des premiers éléments nous ont été communiqués par le bureau d'études Inddigo

La carte ci-contre représente les différentes aires d'étude. Le périmètre de l'aire d'étude éloignée retenu est maximisant, et va donc varier entre 15 et 20 km, prenant ainsi en compte l'ensemble de la ville de Poitiers et le parc d'attractions du Futuroscope.



ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> 487 MW développés et construits
> 209 MW en construction ou prêts à construire



> 1,6 GW projets en développement

François Citerne

Responsable du projet

Tél. : 06 37 26 49 31

francois.citerne@aboenergy.com

Edith Recourt

Responsable de projets dialogue territorial

Tél. : 05 34 31 49 17

edith.recourt@aboenergy.com



ABO Energy

www.aboenergy.fr